DERAILLEMENT DE BRETIGNY I LA SNCF SUR LE BANC DES PREVENUS

mercredi 17 juin 2020, par Thémis

Ce 15 juin 2020, les juges d'instruction ont communiqué aux parties l'ordonnance de renvoi par laquelle ils rejoignent la position du parquet : les deux entités de la SNCF, SNCF Réseau (ex-RFF) et SNCF Mobilités (ex-SNCF), seront ainsi jugées devant le tribunal correctionnel pour homicides et blessures involontaires, pour leurs défaillances et manquements dans la maintenance des voies dans ce secteur.

S'agissant des personnes physiques contre lesquelles l'instruction était initialement dirigée, seule l'une d'entre elle est finalement renvoyée devant la juridiction de jugement, Laurent W., en charge de la surveillance des voies du secteur de Brétigny-sur-Orge lors du déraillement du 12 juillet 2013. Il a été considéré que les deux autres au départ mises en cause, un technicien et un dirigeant de proximité, n'ont pas commis de fautes suffisamment déterminantes dans la causalité de l'accident pour que leur responsabilité pénale soit susceptible d'être engagée.

Cette information signale ainsi la fin imminente de l'enquête pénale dont l'issue est le procès. Le tribunal judiciaire d'Evry Courcouronnes devra donc statuer sur les responsabilités pénales de ce drame. Sept ans après les faits, les victimes et les familles de victimes de l'accident et l'association Entraide et défense des victimes de la catastrophe de Brétigny, partie civile à la procédure et adhérente à la FENVAC, attendaient cette décision pour enfin tenter de comprendre comment une telle catastrophe a pu se produire, bouleversant à jamais leur vie. A cet égard, certaines, encore aujourd'hui, restent dans l'attente d'un accord d'indemnisation avec l'assureur du transporteur ferroviaire.

Rappelons qu'une seconde instruction reste ouverte concernant cette catastrophe ferroviaire. Des appareils électroniques (un ordinateur portable et un disque dur externe) appartenant au mis en examen avaient en effet été dérobés après l'accident, puis retrouvés vidés de leur contenu, suscitant la méfiance des victimes, qui attendent que toute la lumière soit faite sur ce drame ferroviaire meurtrier qui avait couté la vie à 7 victimes et en avait blessé 70 autres.

Crédit photo : Europe1.